



**BTP CFA
GRAND EST**

Association régionale
des CFA du BTP du Grand Est



FICHE DIPLÔME

Retrouvez-nous sur
btpcfa-grandest.fr

BTS FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE, OPTION A "GENIE CLIMATIQUE ET FLUIDIQUE"

i INFORMATIONS

**Titre officiel de la formation RNCP
Code RNCP : 20807**

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

CONDITIONS D'ACCÈS

« Par la voie de l'apprentissage :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.

Jeunes sortis de 3^{ème} ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année de la formation.

Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.

« En contrat de professionnalisation :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.

Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.

Bénéficiaires de minima sociaux.

« Autres dispositifs de la Formation Professionnelle Continue :

Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS

Diplôme de niveau 4 validé dans le domaine.

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA FORMATION

Avoir réalisé le positionnement.

Avoir validé le projet professionnel suite à l'entretien avec un membre du CFA.

- Le titulaire du BTS Fluides Énergies Domotique peut être un technicien de bureau d'études, de mise en service et un futur chargé d'affaires.
- Il possède des connaissances techniques et économiques couvrant le déroulement d'une affaire, de la conception à la mise en service. Il participe à l'étude technique, au chiffrage, à la réalisation et à l'exploitation d'un système.
- Il s'adapte aux technologies et réglementations qui évoluent rapidement dans le domaine des fluides, de l'efficacité énergétique, de la récupération d'énergie, de la gestion technique.

1. Activités visées

Le diplômé du BTS FED exerce dans divers secteurs : bureaux d'études techniques (BET), entreprises d'installation et/ou de maintenance, fournisseurs et/ou fabricants d'équipements, collectivités territoriales, sociétés productrices d'énergie.

2. Compétences attestées

Analyse Le champ d'activité du technicien supérieur est essentiellement centré sur les installations de chauffage, ventilation, climatisation, et les installations sanitaires.

Il ou elle possède des compétences et connaissances dans les domaines de l'énergie thermique, l'hydraulique, l'aéroulque, l'acoustique, la maintenance, l'électrotechnique, la régulation, la gestion de l'énergie. Il connaît les réglementations en vigueur

3. Méthodes pédagogiques



Rythme alternée
CFA/Entreprise



Enseignements en
digital learning



Livret d'apprentissage
(Suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation
(planning, résultats, absences)

4. Outils et moyens techniques



Des ateliers équipés
de postes de travail



Des salles de cours
connectées



Une plateforme LMS
avec des cours en ligne



 **INFORMATIONS****SITES DE FORMATION**

BTP CFA Marne (51)
BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse (54-55)

**DURÉE DE LA FORMATION**

Formation en 2 ans.
Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION

✕ **Par la voie de l'apprentissage :**
Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.

✕ **Par la voie des contrats de professionnalisation et la Formation Continue :**
Nous contacter.

PLUS D'INFO :
www.btpcfa-grandest.fr

**POUR FACILITER
VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :**
www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 05/10/2021

5. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

6. Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

Évaluation certificative réalisée sous la forme d'examen final. Ces modalités seront définies dans la convention de formation.

